



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°FP-14/09/23-5

Objet : Convention Unis-Cité

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 07 Septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN, Julie LAI, Jérôme DENYS, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Christophe LECOSSIER donne procuration à Alexandre LECAT, Colette DESZCZ donne procuration à Maria PACE, Thierry COCHON donne procuration à Julie LAI, Adeline COCHETEUX donne procuration à Elisabeth DUBOIS

Etait absent : Régis GOFFART

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elisabeth DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association Unis Cité est une association ayant plus de 20 ans d'expérience dans l'organisation de programme de Service Civique. Cette association propose un accompagnement sur-mesure.

Grâce à l'intermédiation, Unis Cité met à disposition de la commune un binôme de volontaires pour une durée hebdomadaire de 24 heures pendant une période de 6 mois.

Unis-Cité porte administrativement et juridiquement la mission de service civique sous son agrément. L'association établit l'ensemble des démarches administratives (contrat, rassemblement des pièces justificatives, renseignement dans l'outil de gestion Elisa...). Elle accompagne la commune dans le déploiement de la mission de Service Civique pour en garantir la conformité au code du service

national et sa qualité auprès des volontaires. Elle organise l'organisation de la formation civique et citoyenne (PSC1, formation civique et citoyenne).

L'intermédiation proposée par Unis-Cité regroupe :

- le recrutement
- le co-tutorat
- la gestion administrative
- la formation civique et citoyenne
- l'accompagnement au projet d'avenir
- le soutien au tuteur
- l'indemnité complémentaire des volontaires

La contribution de la commune représente 3 256.24€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte l'intermédiation de l'association Unis-Cité pour le recrutement d'un binôme de volontaires dans le cadre du Service Civique pour un montant de 3 256.24€
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un binôme de volontaires par l'association Unis-Cité.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 15 septembre 2023
Transmis en préfecture le 15 septembre 2023
Publié sur le site le 18 septembre 2023